

ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2023-DPAT / T-150
PROLONGATION de l'arrêté n° 2023-DPAT/T-055 du 25/05/23

portant interruption de la circulation routière

VOIE	R.D. 36
P.R.	PR 11 + 200 au PR 11 + 400
COMMUNES	MOUTERHOUSE LEMBERG
NATURE DES TRAVAUX	<i>Programme de réparation et d'entretien des ouvrages d'art :</i> • Travaux de reconstruction de l'Ouvrage d'Art OA-BI80 (PR11+294) entre LEMBERG et MOUTERHOUSE.
DATES INITIALES	• Du lundi 5 juin au vendredi 29 septembre 2023
SYSTEME D'EXPLOITATION	• Coupure et déviation générale de la circulation routière
SIGNALISATION TEMPORAIRE	• Signalisation de chantier et de coupure à la charge de l'entreprise BERTHOLD SA - Sous contrôle du Département – UTT de SARREGUEMINES-BITCHE et DPAT/DRM/SDIR/SERGT • Signalisation de déviation à la charge du Département – UTT de SARREGUEMINES-BITCHE
PROLONGATION	➔ Jusqu'au vendredi 3 novembre 2023

**Le Président du Département de la Moselle,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la route, articles R411-8 et 411-25 ;
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
Vu la loi 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi 82-213 du 2.03.1982 ;
Vu l'arrêté départemental portant délégation de signature;
Vu le dossier d'exploitation ;
Vu l'avis du Service Transports - GRAND EST ;

Considérant que la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières;

Sur proposition du Directeur Adjoint en charge de l'Exploitation Routière ;

ARRETE

Article 1 : Les restrictions visées dans le tableau ci-dessus seront mises en œuvre et signalées conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Livre I - 8ème Partie «Signalisation temporaire» approuvée par décret du 6 novembre 1992.

Ces restrictions seront levées dès que les conditions techniques du chantier le permettront.

.....

Article 2 : Mode d'exploitation :

Les travaux nécessiteront une coupure totale de la circulation routière sur la RD 36 entre LEMBERG et MOUTERHOUSE. Coupure 24h/24 et 7j/7.

Une déviation sera mise en place comme suit :

RD36 → LEMBERG → RD37 → RD662 → RD620 → RD662 → STOCKBRONN → EGUELSHARDT → RD662 → PHILIPPSBOURG → RD36 → BAERENTHAL → RD36 → MOUTERHOUSE

• Et vice-versa

Article 3 : Mme le Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires ;
M. le Général commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle à Metz ;
M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique à Metz ;
M. le Directeur de l'Entreprise BERTHOLD SA à Dieue-sur-Meuse (55) ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Mme la Sous-Préfète de l'Arrondissement de SARREGUEMINES et aux Maires des Communes MOUTERHOUSE, LEMBERG, BITCHE, EGUELSHARDT, PHILIPPSBOURG, BAERENTHAL, pour information.

METZ, le 27 / 09 / 2023

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance

Bénédicte HILT

ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2023-DPAT / T-150
PROLONGATION de l'arrêté n° 2023-DPAT/T-055 du 25/05/23

Ampliation transmise pour exécution à :

- 1 PREFECTURE DE LA MOSELLE - B.P. 71014 - 57034 METZ CEDEX 1
– Service de la Sécurité Intérieure
- 1 M. le Général, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle -
B.P. 85195 - 57075 METZ CEDEX 03
- 1 M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique -
BP 41072 – 57036 METZ CEDEX
- 1 M. le Commissaire-Divisionnaire, commandant la Direction Zonale des C.R.S. EST
Caserne Serrét - B.P. 70005 – 57160 – CHATEL ST GERMAIN
- 1 M. le Général, Commandant la Région Terre RMD Nord-Est, des Forces Françaises et
de l'élément civil stationnés en Allemagne Etat-Major - Bureau Mouvement Transports
B.P. 30001 – 57044 METZ Cedex 1
- 1 M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle,
S.D.I.S. – 3, rue Bort-les-Orgues – SAINT JULIEN LES METZ

- 1 Mme le Chef du Pôle Transport – Région GRAND EST – Agence Territoriale de Metz -
Pôle Transport - Place Gabriel Hocquard - CS 81004 – 57036 METZ CEDEX 01

- 1 Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement de SARREGUEMINES, pour exécution en ce qui
la concerne.

- 6 MM. Les Maires des Communes de : MOUTERHOUSE, LEMBERG, BITCHE, EGUELSHARDT,
PHILIPPSBOURG, BAERENTHAL, pour information.
mairie.lemberg@wanadoo.fr *mairie.mouterhouse@tubeo.eu* *mairie@ville-bitche.fr*
mairie.philippsbourg@gmail.com *mairie.eguelshardt@tubeo.fr* *mairie@baerenthal.eu*

Copie transmise pour information :

- 3 DEPARTEMENT DE LA MOSELLE : U.T.T. de SARREGUEMINES - BITCHE +
DPAT/DRM/SDER/CORD57 + DPAT/DRM/SDIR/SERGT
- 1 Direction Départementale des Territoires : – SRECC / CR
- 1 KISIO – Services Transports – 32, boulevard Joffre - 54000 NANCY *technicien.lorraine@kisio.com*
- 1 M. le Directeur de l'Entreprise BERTHOLD SA - 114, rue de Rattentout – 55320 DIEUE SUR MEUSE
f.lachambre@berthold-btp.com *berthold@berthold-btp.com*

Chrono SDER

METZ, le 27 / 09 / 2023

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance

Bénédicte HILT